



Client qui se désiste

Par **Fabien32sfd**, le **24/08/2019** à **23:11**

Bonjour,

J'ai un client qui m'a payé en 10 chèques pour un package de 17 séances de coaching. Il gagne pas tellement d'argent et au bout de quelques séances il souhaite arrêter car il ne sent plus à la hauteur. Il n'y a eu aucun contrat, j'avais bien précisé qu'il s'agissait d'un pack de 17 séances et pas à la carte. Je n'ai pas encore encaissé la totalité des chèques, il me dit de lui rendre ses chèques pour les séances non effectuées, dois-je le faire ? Du moins, suis en tort si je refuse ?

Merci

Par **Visiteur**, le **25/08/2019** à **12:13**

Bonjour

Ld client obligation doit connaître ses obligations en tant que consommateur, de payer des frais lorsqu'il exerce son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services,

Si vous ne faites pas signer de contrat, vous ne pourrez pas vous défendre.

De mon point de vue, vous devez vous entendre sur un remboursement, fut-il partiel...